



PUBLIC

- Toute personne souhaitant devenir conducteur de taxi et répond aux prérequis.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite,
- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports,
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes ;
- Maîtrise du Français oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

SANCTION VISÉE

- Certificat de réussite à l'examen de conducteur de taxi organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).
- Attestation de fin de formation.
- Organisme agréé

Accès aux personnes handicapées

- Oui (sous réserve des prérequis)

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

DURÉE

- 70 heures.

HORAIRES`

- 9h à 13h et de 14h à 17h

TARIF

- 800 €

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Conducteur de Taxi

OBJECTIFS

- ◆ Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de Taxi en respectant les réglementations spécifiques du métier et le code de la route

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ◆ Maîtriser les 5 matières du tronc commun T3P
- ◆ Maîtriser les 2 matières spécifiques à l'activité TAXI

Méthodes et moyens pédagogiques

- ◆ Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- ◆ Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,
- ◆ Véhicule homologués doubles commandes muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports
- ◆ Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

- ◆ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par journée et contresignée par le formateur.
- ◆ Épreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- ◆ Présentation qu'à une seule activité par session d'examen





PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE	MODULE	DUREE
01	Réglementation	15 H

Réglementation du transport public particulier de personnes

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Identifier la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Identifier les obligations générales relatives aux véhicules
- Identifier les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Comprendre la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Identifier les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Identifier les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Définir les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ;
- Présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Définir les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Identifier les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Définir les notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Définir les notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Comprendre les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Compétences spécifiques du taxi

- Comprendre le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Maitriser les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE (Suite)

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE	MODULE	DUREE
02	Sécurité routière	15 H

- Appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Identifier les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Comprendre Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Identifier les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Identifier les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Identifier les infractions au code de la route ;
- Comprendre réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

N° MODULE	MODULE	DUREE
03	Gestion	15 H

- Identifier et appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Identifier les obligations et documents comptables ;
- Identifier charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- Appliquer les principes de l'amortissement.
- Comprendre différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
- Identifier Les modes d'exploitation (exploitation directe, locationgérance...).
- Identifier différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Effectuer différentes formalités déclaratives.
- Comprendre la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Identifier différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ;
- Comprendre principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Compétences spécifiques taxi

- Appliquer les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Comprendre la réglementation relative à la taxe de stationnement.



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE (Suite)

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE	MODULE	DUREE
04	Connaissance du territoire et de la réglementation locale	15 H

- Identifier le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Comprendre réglementation locale en vigueur.

N° MODULE	MODULE	DUREE
05	Langue française	03 H

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien notamment, avec l'activité des transports.
- S'exprimer afin de ;
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

N° MODULE	MODULE	DUREE
06	Langue anglaise	03 H

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients

KFORMATION

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE (Suite)

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE	MODULE	DUREE
07	Formation pratique de la conduite	02 H

- Conduite, sécurité et respect du code de la route
- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles,
- Comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : – lors des changements d'allure utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (manipulation du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) ·
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...) ;

Compétences spécifiques taxi

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE (Suite)

« Conducteur de Taxi »

N° MODULE	MODULE	DUREE
07	Formation pratique de la conduite 02	02 H

Relation client

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...);
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

Construction du parcours et accompagnement touristique

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer d'informations touristiques et pratiques
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).

Facturation et paiement

- Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.
- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Établir les documents (facture...);
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.
- Compétences spécifiques taxi
- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;
- Établir une facture.



LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

EN SALLE

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Rétroprojecteur
- Paperboard
- Un tableau
- Fournitures diverses

EN VÉHICULE

- Véhicule homologués doubles commandes manuelle
- Véhicule homologués doubles commandes automatique

